



**Matinée portes
ouvertes site de
Monflanquin**

Samedi 16 novembre 2019

VAL**rizon**

moins de déchets, plus de ressources !



SOMMAIRE

Communiqué de presse	p 3
Le fonctionnement d'un site d'enfouissement	p 4
Le casier 17	p 6
Les casiers en post-exploitation	p 7
La plateforme de compostage	p 8
Présentation de ValOrizon	p 9
Contact Presse	p 9



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE MATINEE POUR DECOUVRIR LE FONCTIONNEMENT D'UN SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), ValOrizon ouvre les portes de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Monflanquin. Rendez-vous samedi 16 novembre à 10h pour le découvrir !

L'objectif du syndicat est de sensibiliser les lot-et-garonnais aux enjeux liés au traitement des déchets et de les inciter à réduire leur production quotidienne.

En effet, le site de Monflanquin accueille chaque année 29 000 tonnes d'ordures ménagères (OM) provenant du nord-est du département. L'enfouissement de ces OM provoque des pollutions que ValOrizon doit contenir grâce à des installations techniques très coûteuses. Ainsi, plus de 5 millions d'euros ont été investis sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Monflanquin ces 3 dernières années.

En plus du casier d'enfouissement en cours d'exploitation, ValOrizon gère le suivi environnemental des anciens casiers et une plateforme de compostage.

L'ensemble de ces installations techniques et le nouveau casier 17 seront présentés au public samedi matin.

PROGRAMME DE LA MATINEE PORTES OUVERTES

10H ACCUEIL CAFE A L'ENTREE DU SITE

10H15 DEBUT DE LA VISITE

- PRESENTATION DU CASIER N°17 ET DU NOUVEAU QUAI
- PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DECHETS VERTS
- PRESENTATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES LIQUIDES, GAZ, SURVEILLANCE THERMIQUE, JURY DE NEZ, ECOPATURAGE...

11H INAUGURATION DU CASIER N°17

11H30 EXPOSITION PHOTO SUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU CASIER ET POT DE L'AMITIE

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST AVANT LE DEPART DU SITE



LE FONCTIONNEMENT D'UN SITE D'ENFOUISSEMENT

Qu'est-ce qu'un déchet ultime ?

Les déchets ultimes sont ceux dont on a déjà extrait la part valorisable et ceux que l'on ne sait pas valoriser dans des conditions techniques et économiques acceptables. Ces déchets doivent tout de même être traités, ils sont alors incinérés ou stockés dans des Installations de Stockage pour Déchets Non Dangereux (ISDND).

Suivant une réglementation stricte, l'enfouissement consiste à stocker les déchets dans des conditions très contrôlées afin de maîtriser leur impact sur l'environnement.

De manière générale, la loi fixe :

- les critères d'implantation de ce type d'équipement (la distance aux habitations, l'épaisseur et l'imperméabilité du sol),
- les critères d'aménagement du site,
- les règles d'exploitation d'une ISDND (exploitation en casiers étanches, récupération des jus et des gaz de fermentation,...),
- les règles de réaménagement et du contrôle du site après exploitation.

Quels déchets stocke-t-on ?

Conformément à la réglementation, les ISDND acceptent uniquement les déchets ultimes non dangereux, à savoir :

- les déchets non valorisables des ménages : déchets ménagers, refus de compostage et de tri non valorisables, encombrants issus des déchèteries,...
- les déchets industriels banals non valorisables issus des artisans, commerces et industries (assimilables aux déchets des ménages),
- les boues de station d'épuration non valorisables dont le taux d'humidité ne dépasse pas 30%.

Les déchets dangereux ou polluants type déchets inflammables, radioactifs, solvant, etc. sont traités spécifiquement et interdit dans l'ISDND.

Le stockage comment ça marche ?

Les sites de stockage sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Les déchets sont stockés dans des casiers étanches prévus à cet effet, dans le respect des normes de sécurité et normes environnementales.

Les rejets générés par le stockage des déchets sont ensuite traités pour être dépollués



Les lixiviats

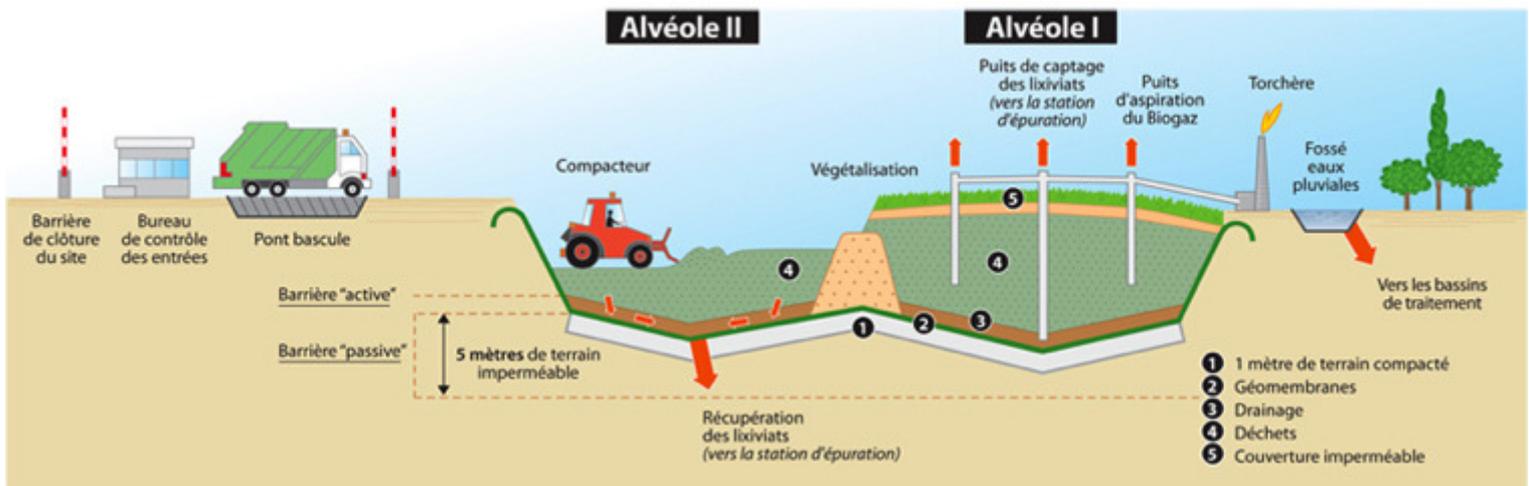
Les lixiviats sont les liquides récupérés dans les casiers. Ils proviennent des eaux de pluie qui tombent sur les casiers de déchets et de l'eau contenue dans les déchets eux-mêmes. La forme des casiers de stockage (ou alvéole) et une couche de graviers installée au fond de l'alvéole permettent l'écoulement naturel des lixiviats qui sont récupérés grâce à un système de drains et dirigés vers un bassin de stockage.

Ils sont ensuite traités par biologie, ultrafiltration et charbons actifs. Une fois contrôlée, ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel.

Le biogaz

C'est le gaz produit par la dégradation de la matière organique naturelle contenue dans les déchets stockés. Il comprend essentiellement du méthane et du gaz carbonique.

Des drains sont installés pour capter ce biogaz. Il est ensuite soit valorisé grâce à une centrale électrique ou calorifique, soit brûlé par des torchères (lorsque la quantité est trop faible).





LE CASIER 17 : 2 ANS DE TRAVAUX POUR 17 ANS D'EXPLOITATION

Le casier 16 arrivant à son terme, ValOrizon a travaillé avec les services de l'Etat sur la création d'un nouveau casier pouvant accueillir des déchets pendant 17 ans.

Situé à côté du précédent casier, il s'implante sur une parcelle finie d'exploitée par la carrière Roussille.

Conçu plus grand que le précédent pour optimiser le coût de fonctionnement, le casier 17 est exploité en alvéoles plus petites pour réduire les nuisances olfactives. Il bénéficie également d'un nouveau matériel de compactage et d'une barrière passive renforcée par l'apport d'une argile lotoise.

Le Syndicat a finalement agrandi le site en respectant une réglementation toujours plus contraignante avec un coût de 23€ le mètre cube contre 25€ pour les précédents casiers.

L'exploitation de la 1ère partie du casier (17a) a débuté en 2017. Elle durera environ 6 ans avec le remplissage de 4 alvéoles (environ 193 000 m³). La 2ème partie du casier (17b) sera plus grande et devrait permettre d'accueillir des déchets pendant 11 ans avec le remplissage de 6 alvéoles (environ 350 000 m³)

Construit en concertation avec la population, le projet a fait l'objet d'une enquête publique. L'exploitation du casier est accompagnée par un jury de "nez" composé de riverains qui évaluent régulièrement les nuisances olfactives.





LES CASIERS EN POST EXPLOITATIONS

Un casier d'enfouissement, une fois l'exploitation terminée, est recouvert et une couche de terre est déposée pour réhabiliter l'espace naturel.

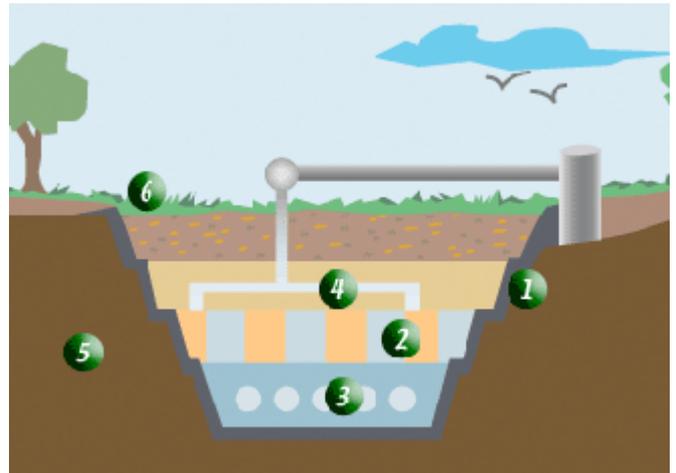
Le casier fermé doit être suivi pendant encore 30 ans car les déchets stockés continuent de produire des lixiviats et des gaz.

Ils sont alors récupérés grâce aux drains en place à l'intérieur du casier et traités sur la station de traitement des lixiviats et la station de valorisation du biogaz pour éviter les pollutions.

Sur le site de Monflanquin, une gestion différenciée des espaces verts a été définie et le choix de l'éco pâturage a été retenu pour entretenir les prairies recouvrant les anciens casiers.

Ainsi, une cinquantaine de moutons landais habite le site grâce à un partenariat avec le Conservatoire des races d'Aquitaine.

Ce partenariat permet à la fois de participer à la réintroduction d'une race ancienne qui avait quasiment disparu dans les années 60 ; et d'éviter l'utilisation d'énergie fossile pour la tonte de ces espaces.



1. Barrière de sécurité naturelle en argile et membrane plastique épaisse étanche, protégée par un tissu.
2. Stockage dans des alvéoles.
3. Récupération et traitement des lixiviats.
4. Fermentation des déchets qui produisent du biogaz.
5. Contrôles environnementaux durant l'exploitation et pendant 30 ans à l'issue de l'exploitation.
6. Réhabilitation de l'espace naturel.





LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le site de Monflanquin accueille également une plateforme de compostage pouvant accueillir 8 000 tonnes de déchets verts par an.

Ces déchets verts proviennent des déchetteries du nord-est du département et des déchets des services espaces verts des mairies de ce territoire.

Propriété de ValOrizon, la plateforme est exploitée par l'entreprise Capy qui broie et composte les déchets en formant des andains qu'elle retourne régulièrement. (Il faut compter 6 à 8 mois pour avoir un compost mature.)

Les collectivités qui ont apporté des déchets verts sur la plateforme ont la possibilité de récupérer gratuitement du compost.

Le compost est utilisé pour fertiliser la terre. En effet, il permet :

- d'enrichir le sol et de stimuler la croissance des plantes ;
- de protéger la terre de la sécheresse en été et du gel en hiver ;
- d'aérer le sol et de faciliter ainsi le travail de la terre ;
- d'augmenter la capacité de rétention d'eau du sol et réduire le lessivage par la pluie.

Une distribution de compost gratuite est proposée en fin de matinée





ValOrizon, syndicat départemental de traitement des déchets

Syndicat départemental de valorisation et traitement des déchets, ValOrizon a la **responsabilité environnementale et sociétale d'amener le département vers une gestion exemplaire de ses déchets**. Labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, il s'est engagé dans une démarche volontariste visant à **faire du Lot-et-Garonne un territoire pionnier en France en matière de gestion innovante des déchets et de développement de l'économie circulaire**.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction inscrits dans la loi de transition énergétique (réduction de 50% du tonnage de déchets enfouis) et faire face à l'augmentation annoncée de la TGAP, le syndicat a décidé de concentrer ses efforts sur **3 grands axes de travail** :

- Une **exemplarité environnementale de ses sites de stockage**
- L'accompagnement des collectivités de collecte sur la mise en place de la **tarification incitative**, de la **gestion séparative des biodéchets** et au **passage à l'extension des consignes de tri**
- La création d'un **écoparc dédié à l'économie circulaire** qui a pour vocation de faire émerger et d'essaimer des activités en lien avec le réemploi et le recyclage ; et de sensibiliser à la réduction des déchets.



CONTACT PRESSE

Julie FARBOS

Chargée de la communication

Tél. 05 53 79 86 25

E-mail. jfarbos@valorizon.com